

## Aquagym Règlement 2023 / 2024

**Nombre d'inscriptions maximum :** 25 adultes petit bassin et 30 adultes grand bassin sur le créneau

**Les séances ont une durée de 60 minutes détaillées comme suit :**

- 45 minutes de cours effectifs
- 10 minutes libres dans le bassin
- 5 minutes pour le retour aux vestiaires
  
- L'inscription est ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans.
- L'inscription se fait par période (trimestre) ou à l'année.
- La participation financière forfaitaire - votée en délibération par l'Agglomération - ouvre droit uniquement à un seul créneau horaire déterminé à l'inscription de l'activité.
- Seules les personnes à jour de leur cotisation auront accès à la piscine aux heures prévues.
- À l'inscription, un justificatif de domicile récent devra être présenté.
- **Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'aquagym de moins de 3 mois est obligatoire à l'inscription.**
- L'accès au bassin est soumis à l'autorisation du personnel d'accueil après confirmation de l'éducateur responsable de l'activité.
- Aucun changement de groupe n'est possible en cours de période.
- Les séances sont suspendues les jours fériés et en période de vacances scolaires et des vidanges.
- En cas d'incident technique, d'absence d'un éducateur ou de manifestation sportive, les séances sont annulées. Une solution de report vous sera proposée en fonction des disponibilités.
- Le remboursement des activités se fera sur présentation d'un justificatif médical, dès lors que l'usager est absent au moins 3 séances consécutives. Le remboursement se calcule au prorata des séances non effectuées.
- À la demande de l'usager, le remboursement des activités pourra intervenir en cas de fermeture technique sur au moins 3 séances si celles-ci n'ont pu être rattrapées. Le remboursement se calculera au prorata des séances non effectuées.
- L'inscription aux activités ne permet pas d'accéder aux bassins après la séance.
- Pour votre confort et votre sécurité, vous êtes invités à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours.

### Hygiène et sécurité

- Le port du bonnet et d'un maillot de bain est obligatoire. Les chaussons antidérapants sont facultatifs.
- La douche est obligatoire avant chaque séance.
- En cas de suspicion de maladie, fièvre, de plaies ouvertes, d'éruption cutanée merci de ne pas vous rendre à la piscine. Les verrues doivent être traitées et le port de chaussons obligatoire. En cas de non-respect de ces règles, les maîtres-nageurs pourront vous interdire l'accès au bassin.

# Bassin nautique – La Norville

Seuls les dossiers complets seront acceptés et pris en compte

## AQUAGYM ET SPORT Fiche d'inscription 2023 / 2024

À remplir par le personnel d'accueil au moment de la validation de l'inscription :

<input type="checkbox"/> PB <input type="checkbox"/> GB	<input type="checkbox"/> PB <input type="checkbox"/> GB	<input type="checkbox"/>
Mardi : 15h55 à 16h55	Mercredi : 13h30 à 14h30	Jeudi : 10h30 à 11h30
<b>Période 1</b> Du 19/06 au 07/12/2023	<b>Période 2</b> Du 12/12 au 14/03/2024	<b>Période 3</b> Du 19/03 au 20/06/2024

Mode de paiement :

N° du compte .....  N° du chèque .....

Banque : .....

CB .....  
 Espèce .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

Adresse mail : .....

**Personne à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : ..... N° Tél. : .....

Je soussigné(e) M. / Mme (Nom, prénom) : .....

Accepte le règlement annexe, certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile et autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

Fait à : ..... le : .....

Signature avec la mention « Lu et approuvé »